

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/mort-d-un-principal-a-lisieux-les-deux-int...>

De

3 min read

Mort d'un principal à Lisieux : les deux interpellés n'étaient pas présents à l'arrivée de Stéphane Vitel

Une conférence de presse était organisée ce mercredi soir par le procureur de la république de Caen et le directeur de la police judiciaire de Rouen, après la [mort de Stéphane Vitel](#), retrouvé inanimé vendredi 11 août, dans le hall de la partie administrative de son collège à Lisieux. Deux personnes ont été interpellées, deux jeunes de 17 et 19 ans, **mais ils ne se trouvaient pas dans l'établissement quand Stéphane Vitel est arrivé** vendredi.



Deux jeunes de 17 et 19 ans interpellés, l'un est un ancien élève du collège

Deux personnes, dont l'une est **un ancien élève du collège** Pierre Simon de Laplace, ont été interpellés. **Le plus jeune, âgé de 17 ans, s'est rendu de lui-même** mardi matin, accompagné de sa mère au commissariat de Lisieux. Le second, de 19 ans, a lui été **interpellé et placé en garde à vue** ce mercredi matin. Tous les deux reconnaissent avoir **pénétré alcoolisés dans l'établissement**, mais assurent **avoir quitté le collège dès le déclenchement de l'alarme anti-intrusion** et donc avant l'arrivée sur place de Stéphane Vitel. Des éléments confirmés par **les vidéos retrouvées** par les enquêteurs dans leur téléphone portable. Le collège, lui, ne dispose pas de caméras de vidéosurveillance.

"Aucun désordre n'a été constaté sur les lieux ou élément de nature à laisser penser qu'ils

avaient l'intention de dérober quelque chose", précise le procureur de la République de Caen, Joël Garrigue.

Mis en examen pour intrusion et dégradation

Les deux interpellés, dont **les casiers judiciaires sont vierges**, sont mis en examen pour **intrusion dans une enceinte scolaire et pour dégradation en réunion de biens d'utilité publique**. Une information judiciaire est également ouverte contre X, pour le décès de Stéphane Vitel. Les deux jeunes encourent jusqu'à sept ans de prison.

Lors de leurs auditions, les deux mis en cause indiquent **avoir entendu un bruit dans l'établissement, avant le déclenchement de l'alarme**. Les enquêteurs cherchent donc à confirmer ou infirmer l'hypothèse de la présence d'une troisième personne sur les lieux. Des analyses sont en cours, à Lille, pour reconstituer la chronologie des événements. La femme de Stéphane Vitel avait, par ailleurs, déclaré avoir entendu une voiture démarrer en trombe. La justice ne dispose d'aucun élément à ce sujet pour le moment.

Présence d'un oedème pulmonaire à l'autopsie

Les causes de la mort de Stéphane Vitel restent à préciser. De nouvelles analyses ont été réalisées, les résultats sont attendus dans les prochains jours. Le procureur de la République de Caen informe, ce mercredi soir, que l'autopsie a permis d'établir la présence d'un œdème pulmonaire, associé à une pathologie cardiaque ancienne, qui n'avait jamais été détectée auparavant. **Des lésions cutanées, assez minimes**, ont été relevées sur le corps du principal, ainsi qu'un **traumatisme crânien**, mais "*qui ne peuvent pas avoir, à eux seuls, causé le décès*".

Pour afficher ce contenu Twitter, vous devez accepter les cookies **Réseaux Sociaux**.

Ces cookies permettent de partager ou réagir directement sur les réseaux sociaux auxquels vous êtes connectés ou d'intégrer du contenu initialement posté sur ces réseaux sociaux. Ils permettent aussi aux réseaux sociaux d'utiliser vos visites sur nos sites et applications à des fins de personnalisation et de ciblage publicitaire.